



1991 = 1990 + 1990 Δ (1991 - 1990) = 1990 Δ (1991 - 1990).

MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-16 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur".

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 12 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

LIEN DE COMMERCE : Il s'agit de cote station entre commerçants, les trouvaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.